

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

Sur nos chemins de fer

L'exagération du relèvement des tarifs provoque un abaissement général du trafic

De même qu'on a eu tort de trop relever les taxes postales, télégraphiques ou téléphoniques, de même on a commis une lourde faute en relevant de façon exagérée tous les tarifs de chemins de fer pour couvrir le déficit et boucher le trou de soixante-dix millions creusé en petite partie par les pertes d'exploitation et en grande partie par les prélèvements opérés sur les recettes pour le compte de la Résidence générale d'ordre de M. Flandin, pour des dépenses non ferroviaires qui constituent un véritable gaspillage ou plus exactement un gaspillage effréné des derniers publics qu'il était temps d'arrêter par la mesure radicale prise à son égard.

Avant la session de la Conférence Consultative nous trouvons que le gouvernement, malgré les fautes commises, avait mis fin un peu brutalement à la mission de M. Flandin ; après, notre sentiment avait changé et nous ne pouvions qu'approuver la mesure qui nous évitait peut être un plongeon final dans l'abîme car c'était un prodige des derniers publics qui aurait dilapidé jusqu'au dernier centime pour ne pas avoir d'histoires ou se créer de la popularité au détriment de la masse payante.

Pour faire face aux largesses de M. Flandin, il avait fallu en 1919 et en 1920 relever successivement les tarifs au grand dam des voyageurs et des chargeurs qui se demandaient jusqu'où irait les augmentations et cependant le public n'était pas encore au bout de ses surprises puisque en fin de compte on les a encore augmentés cette année et les relèvements atteignent aujourd'hui les chiffres imposants suivants :

115 o/o × 33 o/o pour les marchandises G. V. et P. V.

85 o/o × 33 o/o pour les voyageurs de 1^{re} classe.

80 o/o × 33 o/o pour ceux de 2^e et 75 o/o × 33 o/o pour ceux de 3^e, ce qui fait qu'un transport de 100 fr. la tonne revient à 100 + 115 = 215 × 33 o/o = 285.95, l'augmentation est donc de 185.95 et non pas de 148 o/o (115 + 33).

Quelle marchandise pourrait supporter ce relèvement sans en faire supporter la charge à l'acheteur qui lui se rattrape sur le suivant ?

Et l'on veut que la vie baisse ! Comment pourrait-elle baisser, redevient normale avec des charges de transport aussi lourdes ?

Quant aux voyageurs l'augmentation est respectivement de 146.05 pour la première classe ; 139.40 pour la seconde et 132.75 pour la troisième ! Et il ne faut pas oublier que nos tarifs d'avant-guerre étaient plus élevés que ceux de France.

Si après des relèvements semblables des voyageurs circulent encore sur nos voies ferrées, c'est qu'ils ont un réel besoin de se déplacer, quant aux marchandises on ne les expédie plus, c'est le parti que vient de prendre la S^{te} de St-Gobain pour ses phosphates du Kef-Rebiba, près de Kalaat-es-Senam. De 500 tonnes qu'elle expédiait journellement, elle

va les réduire à cent, et encore sous certaines conditions qui, si elles ne sont pas acceptées, amèneront l'arrêt total de ses transports jusqu'au jour où le gouvernement reviendra sur l'application d'un tarif qui ne lui permet plus d'expédier son phosphate destiné à ses usines de superphosphates de France, ce qui n'est pas le cas de la Société des Phosphates Tunisiens de Kalaat-Djerda qui expédie à peu près toute sa production en Italie ce qui lui permet de supporter les relèvements qui sont payés par ses acheteurs ; nous reviendrons sur son cas spécial.

Si toutes les exploitations imitaient les sociétés du Djebel-Ressas, qui a arrêté son exploitation depuis quelque temps et de St-Gobain, le gouvernement serait bien obligé d'abaisser les tarifs, d'autant plus que le charbon a baissé lui-même, car s'il ne le faisait pas les Compagnies se verraient, faute de trafic, dans l'obligation de licencier le personnel en surnombre. Aussi, à notre sens, ce qu'il conviendrait de faire, ce serait d'apurer les comptes de guerre, tous les comptes et de demander au gouvernement métropolitain l'autorisation de faire virer les fonds à provenir de l'emprunt si cher à M. Flandin, ou une partie des fonds, à la liquidation du passif, de reprendre le collier dix heures par jour, et d'abandonner momentanément, dans un élan de pur patriotisme, les 33 o/o arrachés à la faiblesse d'un vieillard, qui grèvent trop lourdement les finances publiques — en attendant de les ramener à 25 o/o comme en Algérie — en un moment où nos ressources sont si puissantes à assurer l'équilibre du budget.

On verra, quand nous aurons mis sous les yeux de nos lecteurs les appointements nouveaux des salariés du gouvernement ou des compagnies, que les sacrifices que nous demandons momentanément, nous les répétons, à leur patriotisme n'est pas si exagéré qu'il ne puisse être consenti de bonne grâce par les bénéficiaires, peut être pas avec une joie exubérante mais sans protestation aucune de leur part.

BULLETIN

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL

étudie les rouages de l'Administration

Notre résident général, en compagnie de Mme Saint, a fait tous ces jours derniers de nombreuses visites aux hôpitaux français, musulman, italien et israélite, aux petites Sœurs des pauvres, société de bienfaisance française, services judiciaires, services économiques indigènes, etc. etc., partout où il est passé, il a produit la meilleure impression et Mme Lucien Saint a recueilli un tribut d'hommages par sa simplicité et sa bonne grâce naturelles.

Ces visites ont provoqué un courant très sympathique pour les hôtes de la Maison de France. On a vu chez le résident le désir très vif de s'instruire et de se rendre compte par lui-même des divers rouages de l'Administration, elles seront continuées les jours prochains après la guérison du Secrétaire général du gouvernement tunisien et la rentrée de MM. Rosset, directeur général de l'Enseignement public et Mourgnot, directeur général des Travaux publics, actuellement en France.

En attendant, il est allé visiter Bizerte et Ferryville où les populations de ces deux villes lui ont fait le plus chaleureux accueil ; cependant il y avait, paraît-il, à Bizerte un peu de tristesse, c'est qu'on venait d'apprendre l'arrivée très prochaine à Bône d'un wagon de minéral de l'Ouenza et le désir exprimé par le gouverneur général de l'Algérie d'assister à cet heureux événement. Cela avait contristé la population qui a refoué son affliction pour recevoir dignement le représentant de la France en qui nos voisins mettent toutes leurs espérances afin d'obtenir un jour une partie de la sortie du précieux

minéral ou de celui du Bou-Kadra ; à la rigueur ils accepteraient celui de Djérisa. Mais les temps sont durs aujourd'hui et la construction des chemins de fer coûte trop cher pour leur donner satisfaction.

Pourquoi ne chercherait-on pas dans les mines de l'hinterland le minéral nécessaire pour augmenter le trafic de leur port déjà considérable par les apports du mazout et du charbon nécessaires au ravitaillement des vapeurs de passage ?

NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha ?

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

A la Cour beylicale

S. A. le Bey a quatre fils : le colonel Moncef-bey, Hachemi-bey, Hassine-bey et le commandant Méhemet-bey qui, tour à tour le secondent très utilement depuis sa maladie, très heureusement enrayée par ses habiles médecins les docteurs Masselot et Brun, à la grande joie de tous ses sujets et on peut dire aussi de tous les habitants de la Tunisie.

Deux de ses fils affectionnent tout particulièrement le beau métier des armes : les princes Moncef et Méhemet, ce dernier, élève brillant de Saumur, a voulu continuer la carrière et a été affecté au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique où il assure de façon remarquable le commandement d'un escadron et entretient les meilleures relations d'amitié avec tous ses camarades. On ne peut que féliciter les princes du concours précieux qu'il apportent à la couronne en ce moment où leur glorieux père a encore besoin de soins et de repos.

Nous croyons savoir que S. A. et toute la Cour rentreront le 3 avril prochain à la Marsa où, dès à présent, les préparatifs du séjour de S.A. à Vichy vont commencer.

Le départ pour France aurait lieu dans la deuxième quinzaine de juillet et l'absence serait d'environ un mois.

Le sénateur Gallini à Tunis

Sauf imprévu, notre ami M. Gallini, sénateur de la Corse, maire et délégué de Souste à la Conférence Consultative, débarquera le 1^{er} avril à Tunis où ses amis seront heureux de le revoir et de le complimenter d'avoir vaincu le "veau d'or" l'homme au perroquet qui croyait que ses millions lui permettraient de se payer un siège au Luxembourg.

Et c'est celui de notre ami qu'il convoitait après avoir annoncé et fait annoncer urbi et orbi qu'il ne ferait pas acte de candidat aux dernières élections.

Aujourd'hui, on sait ce qu'il fallait penser de cette fausse assertion.

Le malheureux est si vexé d'être resté sur le carreau qu'il écrit à tort et à travers pour exhaler sa colère contre les sénateurs de la commission qui, ayant été amplement édifiés sur ses moyens de forcer les suffrages des électeurs à prendre son ours sont passés outre à sa demande d'audition.

M. Spaturno-Coty pourra écrire, protester, vociférer, gueuler, il ne changera rien au résultat et le public dira bientôt : « ce qu'il nous em... mielle le parfumeur ! »

Comme il aura raison.

Notre correspondant nous écrit de Souste que la ville prépare une réception triomphale pour le retour de son maire. Des réjouissances auront lieu et un vin d'honneur lui sera offert. Toute la ville attend avec impatience l'arrivée de M. Gallini pour lui manifester ses sympathies et son plaisir de le revoir.

M. G. Thomson à Bône

Notre éminent ami M. Gaston Thomson, député de Constantine, ancien ministre, a annoncé qu'il profiterait des vacances de Pâques pour assister à l'arrivée à Bône du premier wagon de minéral de l'Ouenza si longtemps attendu par nos voisins.

M. le Gouverneur Général de l'Algérie sera également présent à Bône, qui prépare à cette occasion une grande fête que présidera notre ami M. Marchis, le nouveau maire de la coquette cité bônoise.

A la « Tunisie Française »

Nous adressons notre salut confraternel à M. R. de la Porte des Vaux, qui vient d'arriver à Tunis pour occuper chez notre excellent confrère du soir le poste de secrétaire de la rédaction.

Le président de la Chambre de Commerce

Nous apprenons avec plaisir que notre ami Pellet qui avait dû garder la chambre pour une indisposition assez sérieuse est aujourd'hui complètement rétabli et a pu reprendre ses occupations.

Distinction honorifique belge

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre ami M. Raphaël Portelli, ancien consul de Belgique à Sfax, frère de notre ami François Portelli directeur du « Journal de Tunis » et président du Syndicat de la mine de Djebel-Trozza, qui vient de recevoir la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique en récompense des longs et excellents services rendus par lui aux intérêts belges pendant une vingtaine d'années.

A l'Imprimerie Rapide

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Malon à qui le Conseil d'administration de l'Imprimerie Rapide vient de conférer le titre et les pouvoirs de directeur, pour la façon intelligente avec laquelle il a géré depuis plusieurs mois les intérêts de cette importante imprimerie.

De passage

Nous adressons nos sincères souhaits de bienvenue à M^{me} et M. Hofmann, co-directeur des importants établissements R. Wallut et Cie, de passage à Tunis, à l'occasion de la Semaine de Motoculture.

M. Hofmann qui visite régulièrement la Tunisie depuis de longues années, a contribué largement avec son agent général M. S. Cohen-Tanugi, à doter la Régence de tous les instruments perfectionnés et appropriés à la culture Nord-Africaine.

L'union douanière

Nous apprenons que l'union douanière entre la France et la Tunisie sera bientôt un fait accompli. Ce régime facilitera le développement de la Régence dont les produits ne trouveront plus dans la Métropole aucune barrière douanière. Les voyageurs y trouveront eux-mêmes leur compte car il est permis d'espérer que la visite des bagages pourra être effectuée avant le départ de Tunisie sans autre perte de temps à l'arrivée en France.

Une nouvelle voie ferrée

Le « Journal Officiel » publie un décret déclarant d'utilité publique l'établissement d'une voie ferrée entre les installations de la mine de M'Dilla et la gare de Gafsa.

C'est du chemin de fer de cette exploitation phosphatière dont nous avons parlé dans un précédent numéro qu'il s'agit, de cette exploitation qui va apporter à Gafsa-Ville et Gare un mouvement d'affaires important qui se fait déjà sentir bien que le personnel n'y soit pas encore au complet, faute de logements à la mine comme à Gafsa-Gare.

Mais ceux-ci sont en construction et occupés au fur et à mesure de leur achèvement.

Quant à la ligne nous avons déjà fait part de son état d'avancement qui est maintenant bien près d'atteindre M'Dilla, ce qui facilitera l'apport des matériaux en attendant les transports des phosphates qui restent subordonnés à la construction d'un quai au port de Sfax, construction déjà commencée par la Cie des Ports de Tunis-Sousse-Sfax.

Nécrologie

Nous avons appris avec une infinie tristesse la mort de M^{me} Vve de Maniquet-Vaubert, mère de notre ami M. Louis de Maniquet-Vaubert, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur général de l'Omnium et des Phosphates de Constantine, survenue à Paris le 6 cour.

En cette douloureuse circonstance nous prions son fils et Mme Louis de Maniquet-Vaubert, sa belle-fille, ses autres fils et belles-filles, ses petits enfants et la famille de croire à la part profonde que nous avons prise à leur douleur et d'agréer l'expression émue de nos condoléances.

L'ANCIEN CIMETIÈRE JUIF PEUT ÊTRE DÉSACCTÉ

La désaffectation de l'ancien cimetière juif de l'Avenue de Londres a fait couler des flots d'encre bien inutilement aujourd'hui que nous savons à quoi nous en tenir sur la question et sans doute aussi sur les mobiles de ses adversaires.

Les partisans comme Jacques Bahar, disaient avec raison que cette désaffectation était très possible et absolument licite en droit talmudique, les adversaires soutenaient le contraire avec des arguments qui ne tenaient pas debout et que le gouvernement mieux inspiré, n'aurait pas dû prendre en considération.

La pétition des opposants au parlement disait que « suivant la loi mosaïque les cimetières israélites sont inaliénables et ne peuvent jamais servir à autre chose qu'aux inhumations. »

Et Bahar leur disait que c'était absolument faux !

Elle ajoutait que : « Toucher à une sépulture était un sacrilège constituant une violation flagrante de la conscience religieuse. »

« Les Israélites regardent les tombes de leurs parents comme des coins de terre sacrée. »

C'est archi-faux criait Bahar.

Elle continuait : « Les cimetières ont toujours été considérés comme des lieux saints. »

C'est ultra-fantaisiste, disait-il encore. Un cimetière s'appelle en hébreu : la demeure des vivants, *beth hakhayine* non pas demeure sacrée *beth hakodesch*.

L'auteur de la dite pétition ne connaît pas un traître mot à la question, il pontifie devant des ignorants chrétiens, en s'appuyant sur des superstitions imbéciles d'ignorants juifs et qu'il fait passer pour des dogmes.

Bahar affirmait plus énergiquement que jamais, que les cimetières juifs, sont, conformément à la loi juive, éminemment aliénables et que même leur désaffectation, tous rites faciles observés — est une œuvre pie envers Dieu et envers les défunts, bien entendu, sans aucune nécessité de transfert des ossements en Palestine.

Bahar était seul dans le vrai, on va le voir.

A Oudja, dans le Maroc Oriental, il existe comme à Tunis, en pleine ville, un ancien cimetière juif qui doit servir plus tard d'emplacement à une synagogue.

En attendant l'édification de cette synagogue la Municipalité avait besoin de faire édifier dans le quartier une vespasienne — vous lisez bien : une vespasienne — l'ingénieur de la ville s'adressa à la communauté israélite qui consentit bien volontiers à céder gratis l'espace nécessaire à l'extrémité du cimetière et des w.-c. et un urinoir vont être construits sur cet emplacement, sur ce cimetière.

La commission municipale fut d'avis d'adresser des remerciements à la communauté israélite pour cette cession qui est d'ailleurs avantageuse pour elle, dit le procès-verbal de la séance, puisqu'elle permettra d'adosser les w.-c. de la future synagogue aux w.-c. municipaux !

Insister nous paraît inutile. Nos dirigeants sauront maintenant ce qu'il faut faire des protestations de la désaffectation totale ou partielle du cimetière de l'Avenue de Londres. Ils s'adresseront au grand rabbin en lui mettant sous les yeux la délibération de la Communauté d'Oudja qui le convaincra qu'il n'y a qu'à s'incliner de bonne grâce et la Communauté ne pourra pas agir autrement que celle d'Oudja.

KORBOUS - La Côte du Soleil

Directeur du service médical M. le Dr SCHOUILL. — Location d'appartements. — Brochures, prix des hôtels et Etablissement thermal au siège social, 50, rue de Naples, Tunis.

Transports par voitures automobiles « Berliet » très confortables, 4, avenue de Carthage. S'y adresser pour tous renseignements.

Restaurant cachet de 1^{er} ordre tenu par Procaccia.

Kola Sport... Stimule

Les jeux au Casino

La ville d'Anney — la jolie préfecture de la Haute-Savoie — à la suite des démarches de MM. Fernand David et Gallet, sénateurs et sur la demande du Conseil municipal a été classée comme station climatique.

En conséquence, M. Marraud, ministre de l'intérieur, a informé M. Fernand David, ancien ministre, qu'il accordait les jeux au Casino qui va ouvrir cet été.

Vérité en deça de la Méditerranée, erreur au-delà puisqu'à Tunis on s'obstine à les interdire au Palmarium.

Il est vrai que pour jeter la suspicion sur ceux qui les réclament, un journal prétend que les anciens tenanciers du Casino d'Enghien, seraient à Tunis où ils chercheraient à se faire concéder notre casino après avoir obtenu celui d'Alger et qu'ils auraient à leur disposition un gros budget de publicité pour acheter des consciences ou des concours.

Nous ignorons si notre ancien confrère Verwoort est ici, à Alger, ou ailleurs mais nous nous demandons si sa présence pourrait faire changer quelque chose au contrat qui lie la Municipalité à la Cie des Stations Hivernales qui n'a pas abdiqué les droits qu'elle tient de son contrat valable jusqu'en 1932 !

Quelle société voudrait attendre aussi longtemps ?

Le journal en sera pour son insinuation calomnieuse.

Dans toutes les visites qu'il a faites aux œuvres diverses, M. le Résident général a entendu l'éternel refrain de pénurie de ressources, de dépenses considérables, de l'espoir que le concours financier de l'Etat ne fera pas défaut, alors pourquoi s'obstinerait-on à ne pas en prélever sur le vice puisque le jeu est, paraît-il, un vice ?

Pourquoi ne rétablirait-on pas les jeux au Casino et en attendant puisqu'on joue et joue même ferme dans certains cercles pourquoi ne prélèverait-on pas un pourcentage très élevé même sur la cagnotte ? préfère-t-on laisser les bénéfices à des exploitants de cercles qui n'ont aucun mérite à s'engraisser des dépouilles de leurs victimes ?

SUITE DES ECHOS

A l'Office Marocain des Phosphates

M. Beaugé Alfred, Directeur Général de l'Office des Phosphates du Maroc ; M. Guillemin Jean, secrétaire de M. Beaugé ; M. René Antonin de Sainte-Marie, ex-officier d'ordonnance du général Lyautey, Ingénieur des Arts et Manufactures, chargé du service des Mines de l'Office des Phosphates, viennent d'arriver au Maroc, rejoignant leurs postes.

Si nous ne nous trompons, M. Beaugé qui a quitté la Tunisie sans esprit de retour, n'a pas donné sa démission de délégué à la Conférence Consultative.

Est-ce du Maroc qu'il continuera à défendre les intérêts de ses électeurs et le fait d'être passé dans les cadres de l'Administration même marocaine, ne lui fait-elle pas *ipso facto* perdre son mandat ?

Interdiction !

Un arrêté du préfet de police de Paris vient de stupéfier les foules, il interdit au personnel féminin, figurant dans les théâtres et music-halls, de ne paraître en scène dévêtu qu'à la condition préalable d'avoir rasé les duvets apparents ! C'est absurde et anti-hygiénique. Les médecins se sont élevés contre une pareille prétention. Les duvets, qui sont sous les aisselles, par exemple, ont été placés là par la Nature comme moyen de protection contre les frottements d'un vêtement. Dans ce creux se trouvent des glandes cébacées et sudoripares qui ont besoin d'un tissu soyeux protecteur. D'autre part le flambage, le rasage, l'épilation, l'électrolyse, sont des procédés dangereux. Et puis, a le droit de s'épiler qui veut ! Nous n'en sommes plus au port obligatoire de la « mouche » pour les officiers !!!

Le minerai de l'Ouenza va arriver à Bône

Après plus de quinze ans d'attente, les bônois vont voir enfin leur rêve réalisé par l'arrivée dans leur ville du premier wagon de minerai de l'Ouenza.

A cette occasion la ville prépare de grandes fêtes auxquelles assisteront le gouverneur général et M. Gaston Thomson, député, ancien ministre et d'autres personnalités de la colonie.

La question de l'Ouenza est donc liquidée suivant le désir des Bônois mais pendant ce temps qu'allons-nous faire de notre ligne de Nebeur construite à grands frais et dont un tronçon de quinze kilomètres reste inexploité depuis plusieurs années, faute de trafic ?

Ne serait-il pas préférable de retirer les rails qui s'usent et de les employer ailleurs en attendant que des temps meilleurs permettent de prolonger la ligne de Nebeur vers d'autres gisements ou de la raccorder à la future ligne à voie large du Djebel-Onk à Bône puisque les algériens ne veulent rien savoir de la sortie des phosphates du Djebel-Onk par la Tunisie le plus court chemin du gisement à la mer.

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants.** Av. J.-Ferry - Tunis

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis que le **jeudi trente et un mars mil neuf cent vingt et un à neuf heures du matin**, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'Eglise, n° 55, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après :

1° Un moulin situé à Kairouan, rue Bonden, aux environs de En-Nakatine, n° 6.

Mise à prix : six cents francs par an, ci fr. 600

2° Une boutique sur damous (cave) sise à Kairouan au lieu dit En-Nakatine (rue Grande) le damous (cave) est situé dans la rue Bonden.

Mise à prix : trois cent quatre vingt francs par an, ci fr. 380

3° Une boutique sise à Kairouan rue Grande.

Mise à prix : deux cent trente francs par an, ci fr. 230

4° Une boutique sise à Kairouan, rue Bonden n° 4.

Mise à prix : cent trente francs par an, ci fr. 130

5° Une boutique sise à Kairouan, rue des Tamis, n° 55.

Mise à prix : cent francs par an, ci fr. 100

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, bureau des enzels.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le **jeudi sept avril mil neuf cent vingt et un, à neuf heures du matin**, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à l'adjudication pour la vente en enzel des immeubles ci-après :

1° Une maison sise à Tunis, impasse Ezaitouna n° 5, rue du Filet, quartier de Bab-Souika.

Mise à prix : trois cents francs par an, ci fr. 300

2° Une parcelle de terre dite « Bourret el Four » d'une superficie approximative d'un hectare quarante ares, située à « Oued el Gharib » zone de culture de Ras-Djebel, caïdat de Bizerte.

Mise à prix : cent francs par an, ci fr. 100

3° Une parcelle de terre dite « Es-Sadva » d'une superficie approximative de un hectare quarante ares, située à « Oued el Gharib » zone de culture de Ras-Djebel, caïdat de Bizerte.

Mise à prix : vingt-cinq francs, ci fr. 25

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise, n° 55, à Tunis, bureau des enzels.

Ce qu'il faut lire :

LA GUERRE ILLUSTREE

de 1914

par GABRIEL HANOTAUX

Membre de l'Académie Française

LA VIE AERIENNE

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gaz « Berrin », des parapluies « Revell » et parapluies « Arys ». — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Chlorée du Nord

A la Belle Rouennaise

Agents dépositaires :

Boullier & Para

12, Rue Es-Sadikia - TUNIS

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur

Siège Social : 29, r. de la Bienfaisance, Paris

En vente dans toutes les bonnes maisons

PARIS-CADEAUX

TUNIS — 6, rue d'Italie — TUNIS

Téléphone 16.50

Argenterie — Cristallerie — Porcelaine

Grand Choix de Lustres

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé ? Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison

GIUSEPPE BUX

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :

TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe

(TAUX AVANTAGEUX)

et toutes opérations de Banque

Location de compartiments de

COFFRES - FORTS

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :

à 1 mois 3.60 % - à 6 mois 4.50 % - à 3 mois 4.00 % - à 1 an 5.00 %

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Soussse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie (en face la Poste) — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellanti, négociant, rue de France Soussse (Tunisie) — Adresse télégr. : Mohamed Ellanti - Soussse.

Dames et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de pianos.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minaud et Fils, ancien Aucouturier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — Réparations - Magneto - Toutes Machines Electriques Réglage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie (en face la Poste) Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Dentiers coloniaux : Borg frères, 11, rue des Glaucières - Tunis — Maison de confiance venant au détail au prix de gros — Produits de 1^{er} choix.

Pastilles, Dattes, Huiles et Confitures — J. Zaitoun, 2, rue d'Italie — Expéditions pour tous pays.

Les GALERIES PARISIENNES (Alphonse L. Licari pp^{re}, 1, Place Pichon - Soussse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - Atelier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brami frères et Cie, pp^{re}.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chandler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunisie) — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — Viazzi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Schemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénot — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Manufacture de Chaussures de Luxe — M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 1, avenue de France - Tunis.

Artifieurs — PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE — Fers - Fontes - Aciers - Métaux — Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics - Articles de ménage - Eclairage et chauffage — Maurice Azerm, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts : rue Jean Le Vaucher — Télégrammes : Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Soussse (Tunisie) — Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant : E. LUMBRISO

Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira-Tunis

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Sup^{re} d'Alger
Spécialités françaises et étrangères,
Optique médicale, Oxygène, sérums,
préparations et pansements stérilisés.
Service spécial d'expéditions immédiates.
Conditions avantageuses pour Sociétés,
Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Chaux Hydraulique et Ciment

PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2000.

Société Française des Chaux et Ciment du Bou-Kornine

A. BELLINO & Cie (Hammam-Lif)

Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations

Adresser les commandes et correspondances à Hammam-Lif

DEPOT : 77, Avenue de Carthage — TUNIS

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

— 7, Rue Amilecar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Raviole et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de l'Émont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 78 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France

Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE

Prêts hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banques, Escompte, Recouvrements.

Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises, Garde de titres, Paiement de coupons, Paiement télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays, Location de coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 5 op.

Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus

«- Vacuum Mobiloil -»

Marque «GARGOYLE»

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »

(17^{me} ANNÉE)

28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Tracteurs Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

Fil de fer à fourrage 13-14-15

BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia

Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS (Tél. 1.68)